

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mercredi 24 novembre 2021 à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV
M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Mme Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2021-0136 Désignation de la présidence de l'Arrondissement de Charlesbourg

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu de désigner monsieur Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue, président de l'Arrondissement de Charlesbourg et président des séances du conseil de l'Arrondissement du 24 novembre 2021 au 23 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0137 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA4-2021-0138 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée

par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité.

Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour les mois d'août, septembre et octobre 2021

Rapport de l'exercice de délégations de pouvoirs en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.4V.Q. 2

Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Une première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et des questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA4-2021-0139 Demandes assujetties à un règlement relatif au P.I.I.A. - GT2021-436

Sur la proposition de monsieur le président Claude Lavoie, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu, considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme portant les numéros CCU4-2021-166, CCU4-2021-169, CCU4-2021-172 et CCU4-2021-174, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors des demandes de permis relative aux projets de construction, d'agrandissement et de modification de matériaux approuvés pour plusieurs bâtiments principaux, aux :

- 20200703-082 - 1730, chemin de Château-Bigot, lot 6 382 810 - District des Monts - pour la modification d'un revêtement approuvé antérieurement;

- 20201112-042 - 460, 46^e Rue Est, lot 6 405 059 - District de Saint-Rodrigue - pour la construction d'un bâtiment de cinq logements;
- 20210818-061 et 20210818-062 - 3711-3721, rue d'Awasis, Lots 6 374 394 et 6 369 711 - District des Monts - pour la construction d'un bâtiment de deux logements jumelés;
- 20210211-008 - 80, rue Pierre-Verret, lot 1 120 206 - District des Monts - pour l'agrandissement du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA4-2021-0140 Autorisation de l'avenant numéro 1 au renouvellement de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'organisme *Loisirs de Saint-Rodrigue inc.* relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance des équipements récréatifs des parcs Henri-Casault, Maurice-Lortie et des chalets Édouard-Laurent et Saint-Rodrigue - AP2021-820 (CT2562009)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 1 au renouvellement de l'entente entre la Ville de Québec et l'organisme *Loisirs de Saint-Rodrigue inc.* en vertu de la résolution CA4-2021-0028 du 23 mars 2021 relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance des équipements récréatifs des parcs Henri-Casault, Maurice-Lortie et des chalets Édouard-Laurent et Saint-Rodrigue - Arrondissement de Charlesbourg, pour une somme supplémentaire de 47 796,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles prévues à l'avenant numéro 1 ci-annexé.

Cet avenant demeure sous réserve de l'approbation du budget 2022 par les autorités.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0141 Subvention au *Centre d'action bénévole du Contrefort* pour couvrir une partie des frais de location de ses espaces administratifs situés au 4765, 1^{re} Avenue, pour l'année 2021-2022 - LS2021-173 (CT2568044)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu de verser une subvention de 8 648 \$ au *Centre d'action bénévole du Contrefort* pour couvrir une partie des frais de location de ses espaces administratifs situés au 4765, 1^{re} Avenue pour l'année 2021-2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA4-2021-0142 **Ordonnances numéros O-283, O-284, O-285 et O-286 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à la rue d'Angoumois et la rue de Chamonix, districts électoraux de Louis-XIV et de Saint-Rodrigue - [TM2021-213](#)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-283, O-284, O-285 et O-286 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation et le stationnement sur la rue d'Angoumois et la rue de Chamonix, relatives au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0143 **Ordonnances numéros O-287, O-288, O-289, O-290 et O-291 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection de George-Muir/Sherwood/autoroute Laurentienne, district électoral des Monts - [TM2021-222](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-287, O-288, O-289, O-290 et O-291 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation à l'intersection de George-Muir/Sherwood/Autoroute Laurentienne, relatives au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0144 **Ordonnance numéro O-292 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Simard, district électoral des Monts - [TM2021-229](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-292 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur la rue Simard, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0145 **Ordonnances numéros O-294 et O-295 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement au boulevard Cloutier et à l'avenue Paul-Comtois, district électoral de Saint-Rodrigue - [TM2021-244](#)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'édicter les

ordonnances numéros O-294 et O-295 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur le boulevard Cloutier et l'avenue Paul-Comtois, relatives au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0146 Ordonnance numéro O-296 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection avenue des Diamants/rue des Topazes, district électoral de Louis XIV - TM2021-251

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-296 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation à l'intersection de l'avenue des Diamants et de la rue des Topazes, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0147 Ordonnance numéro O-298 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection 5^e Avenue Ouest/7^e Avenue Ouest/46^e Rue Ouest, district électoral de Saint-Rodrigue - TM2021-258

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-298 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation à l'intersection de la 5^e Avenue Ouest et de la 7^e Avenue Ouest/46^e Rue Ouest, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0148 Ordonnance numéro O-297 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection rue Sophia-Melvin/rue Lacroix, district électoral des Monts - TM2021-257

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-297 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation à l'intersection de la rue Sophia-Melvin et de la rue Lacroix, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 8730, boulevard Henri-Bourassa, lot 1 028 105, quartier des Jésuites, district électoral de Louis-XIV

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, résolution CA4-2021-0145, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 8730, boulevard Henri-Bourassa, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Cette consultation s'est tenue du 9 au 23 novembre 2021. Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA4-2021-0149 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 8730, boulevard Henri-Bourassa, lot 1 028 105, quartier des Jésuites, district électoral de Louis-XIV - [GT2021-397](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU4-2021-137 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 22 septembre 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment commercial, situé sur le lot 1 028 105 du cadastre de Québec, correspondant au 8730, boulevard Henri-Bourassa, une largeur de l'empiètement dans la marge des fenêtres en saillie sur la façade de 60 % au lieu de 40 %, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 8985, 1^{re} Avenue, lot 4 258 067, quartier 4-5, district électoral de Louis-XIV

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, résolution CA4-2021-0145, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 8985, 1^{re} Avenue, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la

situation de pandémie de la COVID-19. Cette s'est tenue du 9 au 23 novembre 2021. Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA4-2021-0150 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 8985, 1^{re} Avenue, lot 4 258 067, quartier 4-5, district électoral de Louis-XIV - GT2021-398**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU4-2021-138 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 22 septembre 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment commercial « Benjamin Moore », situé sur le lot 4 258 067 du cadastre de Québec, correspondant au 8985, 1^{re} Avenue, la hauteur minimale de l'agrandissement à un étage au lieu de deux étages, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 900, rue de l'Entraide, lot 1 150 025, quartier des Jésuites, district électoral de Louis-XIV

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, résolution CA4-2020-0145, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 900, rue de l'Entraide, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 9 au 23 novembre 2021. Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA4-2021-0151 **Demande de dérogations mineures pour la propriété sise au 900, rue de l'Entraide, lot 1 150 025, quartier des Jésuites, district électoral de Louis-XIV - GT2021-378**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU4-2021-117 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 8 septembre 2021, les dérogations mineures demandées visant à rendre réputées conformes pour un centre de la petite enfance, situé sur le lot 1 150 025 du cadastre de Québec, correspondant au 900, rue de l'Entraide, une hauteur minimale du bâtiment de 3,5 m au lieu de 5,5 m et une aire de jeu située à 3 m de la ligne avant de lot au lieu de 7 m du côté de l'avenue du Centenaire, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q.4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Projets de règlement

Avis de motion

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et des questions reçues par courriel.

M. le président accepte le dépôt des documents suivants :

- Documentation intitulée *Revitalisation de la grande serre de l'ancien Jardin zoologique du Québec*, préparé par Jardin de la Capitale et déposée par Mme Suzanne Bargoné;
- Pétition pour le rétablissement du parcours d'autobus 801 sur l'avenue du Zoo, déposée par Mme Colette Gingras;
- Périmètre d'urbanisation, carte déposée par M. Jean-Paul Galbrand;
- Demande pour un investissement au plan quinquennal de la Ville de Québec pour l'aménagement du sentier linéaire de la rivière du Berger - tronçon Orsainville, déposée par M. Michel Lagacé pour la Table de quartier Orsainville.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de vingt (20) minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1 et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du*

conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 20, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Claude Lavoie
Président de
l'arrondissement